



## Licenciement avec attestation contre moi

Par **mumu**, le **07/03/2008** à **13:53**

Aujourd'hui je me trouve licencié soit disant pour harcèlement sur ma supérieur sauf que depuis le début c'est elle qui me harcèle. Le problème d'après la lettre de licenciement ils ont des attestations qui confirment les dires de ma supérieur que dois-je faire?

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008** à **03:04**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour dénonciation calomnieuse.  
Vous pouvez saisir les prud'hommes afin de faire valoir vos droits. Contacter le CDAD de votre département pour vous conseiller

Vous trouverez ci-dessous le lien pour déterminer de quel CDAD vous dépendez :

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition

Par **mumu**, le **13/03/2008** à **14:07**

merci pour votre réponse. J'ai déposé plainte pour fausse attestation. Je vous explique

l'histoire de mon mari. Il travaillait dans une chaîne de restaurant depuis 10 ans aucun problème il était manager depuis 5 ans. En 2007 IL CHANGE de resto là les problèmes ont commencé avec l'équipe du restaurant le 10 octobre la DR le met en mise à pied conservatoire dit trop méchant avec le personnel. Il se bat pour récupérer sa place en novembre il retrouve sa place sans aucune sanction. La DR n'est pas très contente je vous précise qu'elle était l'ancienne manager de ce resto. Le 12 février mon mari se retrouve encore en mise à pied. Le 27 février entretien pour licenciement les reproches insulte de sa hiérarchie la DR plus harcèlement. Mon mari nie les faits le 6 mars licenciement pour faute grave.